



Que fournir dans un logement meublé

Par **Anne3363**, le **07/01/2013 à 13:55**

Bonjour,
Je possède un studio que je vais mettre à la location en meublé, et j'aurai voulu savoir quoi y mettre.
Je sais déjà qu'il faut : 1 lit, 1 table, plaque de cuisson et frigo. Quelle Qté de chaises dois-je prévoir, 2 ou 4 ? Dois-je fournir le micro-onde, de la vaisselle, balai, serpillère, sceau et d'autres choses auxquelles je ne pense pas ?
Est-ce que le loyer peut dépendre de la Qté de meubles et autres fournitures misent à disposition ?
Par avance merci de vos réponses et bonne année à vous.

Par **Lag0**, le **07/01/2013 à 14:10**

Bonjour,
Il n'existe pas de définition exacte du logement meublé.
On dit généralement que dans un logement meublé, le locataire peut venir s'installer avec juste sa valise. Cela donne une idée de l'équipement minimum nécessaire : mobilier, vaisselle, électroménager, linge de maison.
Pour ce qui est du loyer, celui-ci est libre, c'est vous qui décidez du loyer...

Par **Anne3363**, le **07/01/2013 à 14:16**

Re,
Merci pour votre rapidité.